



**Rue du Follet, 30
7540 KAIN**

ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET OBJECTIVE

Contenu et portée des contrats d'assurance souscrits par Tournai-Expo
et dont bénéficient les organisateurs d'événements.

RC OBJECTIVE :

Il s'agit de l'assurance obligatoire contre les risques de la RC objective mise à charge des exploitants de lieux ouverts au public en cas d'incendie ou d'explosion, conformément à la loi du 30/07/1979.

RC Hall d'Exposition :

Ce contrat couvre la RC de tous les intervenants ; que ce soit la commune de Tournai, propriétaire du hall, Orga-Expo, gestionnaire du hall, les organisateurs de foire ou exposition, les exposants et locataires. Ceux-ci sont d'ailleurs considérés comme tiers entre eux.

Attention : comme il s'agit d'une assurance de responsabilité, ceci suppose que l'on puisse identifier un responsable, une faute, un dommage et un lien de causalité entre la faute et le dommage.

C'est pourquoi il est conseillé à tout organisateur ou exposant de couvrir son stand et les biens exposés par une assurance Tous Risques, entre le moment du départ de leurs locaux, jusqu'à leur retour, en ce compris le séjour dans le hall.